

Toucher une somme d'argent importante



Cet article fournit des renseignements utiles à ceux qui ont touché une somme importante ; qu'ils aient reçu un héritage, gagné à la loterie, reçu un don ou obtenu des fonds par tout autre moyen. Connaître les options qui vous sont offertes vous aidera à bien gérer ce changement de situation financière subit et à prendre les meilleures décisions pour le futur.

Un changement soudain de situation financière peut vous faire vivre toute une gamme d'émotions, comme le sentiment d'euphorie qui anime les gagnants de la loterie, ou la tristesse qui survient à la perte d'un être cher. Il est possible que vous vous demandiez ce que vous devriez faire en tout premier lieu avec cet argent. En ai-je suffisamment pour prendre ma retraite immédiatement ? Comment utiliser cet argent de la plus judicieuse façon qui soit ? Devrais-je enfin acheter ce dont j'ai toujours rêvé ? Qu'est-ce que mes proches auraient voulu que je fasse de cet argent ?

Vous travaillez dur pour payer vos factures, épargner pour votre retraite, ainsi qu'à d'autres fins. Vous pourriez donc vous sentir quelque peu dépassé et vous demander ce que vous devez faire avec cette soudaine manne. Cet article présente quelques éléments de planification financière qui donnent matière à réflexion, et suggère des façons financièrement avantageuses d'employer votre nouvelle richesse, en ce moment et pour le futur. En évaluant dès maintenant certaines des stratégies de planification financière, vous pourriez découvrir comment faire fructifier davantage votre nouvelle richesse et obtenir encore plus d'avantages.

Premiers éléments à considérer

Vous devriez attendre de vous remettre de vos émotions avant de décider de la façon dont vous emploierez cet argent. Le temps d'ajustement nécessaire à un gain de richesse varie (peut aller de six mois à un an) selon le montant d'argent reçu, votre personnalité et les circonstances entourant l'événement.

Par exemple, si vous héritez de cet argent suite au décès de votre conjoint ou d'un proche parent, vous aurez probablement besoin de temps pour faire votre deuil et vous adapter à votre nouvelle situation. Si vous gagnez à la loterie et que vous avez peu d'expérience en gestion de fonds, vous ne saurez peut-être pas quelle décision prendre en premier.

Si, en plus de vous léguer un héritage, la personne décédée vous a désigné comme liquidateur de sa succession, vous pourriez vous sentir encore plus submergé, surtout s'il existe d'autres bénéficiaires ou si vous ne savez pas quelles tâches doit accomplir un liquidateur testamentaire. Si vous vous trouvez dans une telle situation, parlez à votre conseiller. Il vous aidera à recourir aux services d'une société agissant à titre de liquidateur professionnel pour remplir ces tâches en votre nom, et vous expliquera les avantages que vous pourrez en tirer. Ce service vous est offert par l'entremise de votre conseiller RBC.

Les émotions que vous ressentez à la suite de cette richesse soudaine pourraient vous faire prendre une décision que vous n'auriez pas prise autrement. Par conséquent, il serait peut-être bien d'attendre de vous adapter à votre nouvelle situation avant de décider de la façon dont vous utiliserez l'argent. Entre-temps, pensez à investir dans des placements liquides comme des Bons du Trésor ou des certificats de placement garanti (CPG) remboursables qui garantiront votre capital. Vous prendrez ainsi le temps de solliciter les conseils convenant le mieux à votre situation personnelle.

Vous pourriez aussi vouloir mettre un peu d'argent de côté (un montant que vous ne vous sentirez pas coupable de dépenser) pour vous amuser ; mais, évitez de prendre des décisions impulsives.

Ayant acquis cette nouvelle richesse, vous devrez également faire preuve de prudence en ce qui concerne votre argent, car vous pourriez être sollicité par des membres de votre famille, des amis et des organismes de bienfaisance. Souvenez-vous que vous êtes en droit de refuser ou de demander du temps pour réfléchir lorsque de telles demandes vous sont adressées. Cela vous laisse le temps nécessaire pour établir un plan.

Dressez la liste de vos souhaits

Pendant que vous vous adaptez à votre nouvelle situation financière, prenez le temps de réfléchir à toutes les utilisations possibles de votre nouvelle richesse. Par exemple, vous pourriez utiliser les fonds pour rembourser vos dettes, acheter un nouveau véhicule, prendre des vacances, aider vos enfants à acheter une maison ou à lancer une entreprise, ou économiser en vue des études de vos enfants ou de vos petits enfants. La façon d'utiliser ces fonds vous fera considérer certains éléments.

Il n'est pas rare qu'une personne qui reçoit une grosse somme d'argent ait envie de faire des dons à des œuvres de bienfaisance. Si vous y pensez, demandez à votre conseiller. Plutôt que de faire un don ponctuel en espèces, RBC peut vous aider à créer un legs durable au profit d'œuvres de bienfaisance de votre choix pour de nombreuses années à venir.

Pour commencer, faites le portrait de votre situation financière actuelle. Cela ne devrait pas être difficile. En dressant une

liste de vos besoins financiers courants (notamment vos dettes), vous serez mieux en mesure de prendre des décisions financières réfléchies qui vous assureront un meilleur usage de votre nouvelle richesse. Vous pouvez dresser cette liste sur une seule feuille de papier.

Identifiez vos priorités sur votre liste de souhaits

La prochaine étape consiste à classer les divers éléments qui figurent sur votre liste par ordre de priorité. Si vous avez des dettes portant un taux d'intérêt élevé, vous voudriez peut-être accorder une plus grande priorité à la réduction de ces dettes. Votre conseiller peut vous aider à cet effet et également vous donner des conseils indépendants à un moment où vous gérez une situation très émotive. Votre conseiller peut également vous aider à faire le tri parmi les diverses solutions de placement qui vous seront proposées et les diverses sources de sollicitation auxquelles vous devrez faire face à la suite de votre nouvelle richesse.

Votre conseiller peut vous aider à déterminer l'incidence que la réduction de vos dettes pourrait avoir sur vos liquidités futures. Vous pourriez utiliser une portion de vos nouveaux fonds pour réduire le solde d'une carte de crédit d'un magasin portant un taux d'intérêt annuel supérieur à 20 %. Cette décision pourrait vous faire économiser d'importantes sommes représentant des coûts d'intérêt annuels, des sommes que vous pourriez utiliser pour combler certains besoins financiers mentionnés à l'étape un. En remboursant d'abord le solde de la carte de crédit de grand magasin, vous pourriez économiser assez d'argent que vous pourriez utiliser à d'autres fins. La planification de vos décisions financières vous permettra de tirer un plus grand profit de votre argent.

Élaborez un plan financier personnel à long terme

Avec l'aide de votre conseiller, pensez à élaborer un plan financier à long terme, rigoureux et personnalisé. Vous aurez ainsi une meilleure idée de vos objectifs à long terme (p. ex., la possibilité de conserver un certain style de vie), et saurez s'ils peuvent être atteints ou non. Une fois que vous saurez si vos objectifs à long terme peuvent être atteints, vous pourrez vous concentrer sur ceux qui sont à court terme, par exemple rénover votre maison ou aider un membre de la famille. Vous devriez aussi revoir votre testament et votre procuration avec un conseiller juridique compétent spécialiste de la planification successorale en tenant compte de votre nouvelle situation, et vérifier si vous devriez y apporter des changements.

N'oubliez pas l'impôt

Les obligations fiscales risquent d'être l'envers de la médaille. Outre le fait de devoir verser au gouvernement l'argent que vous utiliseriez probablement à d'autres fins, les règles fiscales complexes peuvent être difficiles à comprendre. Toutefois, il est

important de tenir compte des incidences fiscales lorsque vous entreprenez une planification financière. Vous voulez optimiser la part en espèces qui vous restera après que vous aurez payé vos impôts, et pouvoir l'utiliser pour satisfaire les besoins et les souhaits que vous avez indiqués sur votre liste.

Heureusement, les gains de loterie et les héritages sont normalement libres d'impôt, hormis quelques exceptions. Parfois, un gagnant à la loterie peut choisir de recevoir un versement forfaitaire immédiat libre d'impôt, ou opter pour une rente viagère, en partie imposable. Votre conseiller peut vous aider à déterminer laquelle de ces options (la rente viagère ou un versement forfaitaire) vous convient le mieux.

Vous pourriez vouloir investir vos nouveaux fonds pour générer un revenu courant. Sachez que vous aurez à payer de l'impôt sur tout revenu que vous gagnerez, mais souvenez-vous que certains types de revenu de placement, comme les gains en capital et les dividendes de source canadienne, peuvent vous faire payer moins d'impôt que l'investissement dans des placements porteurs d'intérêts. Il est important d'examiner le montant d'impôt que vous payez sur chaque dollar de revenu, car cela peut modifier le montant après impôt dont vous disposerez pour satisfaire vos besoins.

Vous pourriez aussi vouloir épargner une partie de votre argent pour financer les études postsecondaires de vos enfants. Un plafond de cotisation à vie de 50 000 \$ est offert à chaque bénéficiaire si vous cotisez à un REEE. Ces fonds peuvent croître à l'abri de l'impôt, jusqu'à leur retrait à une date ultérieure. En plus de cela, le gouvernement canadien verse une cotisation (appelée la Subvention canadienne pour l'épargne-études) correspondant à 20 % de la première tranche de 2 500 \$ de votre cotisation annuelle au REEE pour un enfant âgé de 15 ans ou moins (des règles spéciales s'appliquent pour les bénéficiaires âgés de 16 ou 17 ans). Si vous versez une cotisation de plus de 2 500 \$ pendant une année, vous pourriez recevoir une subvention allant jusqu'à 20 % de la première tranche de 5 000 \$, si au cours des années précédentes vous n'aviez versé aucune cotisation REEE pour votre enfant et n'aviez reçu aucune subvention. L'impôt n'est exigible sur le revenu gagné au sien du REEE qu'au moment du retrait de la plus-value pour financer les études postsecondaires d'un enfant. Ce revenu est imposable dans les mains de l'enfant, probablement donc à un bas taux d'imposition marginal.

Outre le REEE qui permet d'épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant, vous pouvez également avoir recours à un compte de placement ordinaire non enregistré à cette fin. Cette option peut offrir des avantages fiscaux, en raison du traitement fiscal préférentiel accordé aux gains en capital et aux dividendes de source canadienne (comme expliqué ci-dessus) ; notons que les retraits des REEE sont imposés de la même façon que les intérêts. Toutefois, les intérêts et les dividendes vous seront attribués et imposés à votre taux marginal d'imposition.

Votre conseiller peut vous aider à choisir l'option qui convient le mieux à vos circonstances particulières.

Conclusion

Vous disposez de plusieurs options pour ce qui est de l'utilisation de votre nouvelle richesse. En prenant du recul et vous servant des techniques de planification financière de base pour analyser vos circonstances, vous vous assurerez de tirer un meilleur profit des fonds que vous avez reçus. Des questions de planification financière complexe peuvent se poser. Veuillez consulter votre conseiller et votre conseiller fiscal pour obtenir de l'aide.

Selon leur importance, voici quelques-unes des façons dont vous pouvez utiliser votre nouvelle richesse, selon le montant reçu :

- Investir les fonds dans le but de satisfaire vos besoins financiers futurs, et en tirer un revenu régulier grâce aux intérêts ou aux dividendes versés.
- Régler les dettes existantes pour lesquelles les intérêts sont non déductibles, comme les soldes de cartes de crédit ou des hypothèques résidentielles.
- Payer pour des rénovations résidentielles.
- Acheter une nouvelle maison ou faire un placement immobilier.
- Mettre de l'argent de côté en prévision des études postsecondaires d'un enfant ou un petit enfant.
- Faire don de sommes d'argent à des membres de famille nécessitant une aide financière.
- Aider un enfant à acheter une maison ou à démarrer une entreprise.
- Faire don d'un montant à une œuvre de bienfaisance.

Si vous avez des questions à propos des sujets abordés dans cet article, veuillez communiquer avec votre conseiller.



Ce document n'est qu'une source d'information générale et ne vise pas à dispenser des conseils particuliers sur les placements, les impôts ou les questions d'ordre juridique ou financier. Nous n'avons ménagé aucun effort pour en assurer l'exactitude au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, les décisions en matière d'impôt et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement. Nous vous prions de consulter votre conseiller fiscal ou juridique ou votre comptable avant de prendre toute mesure fondée sur le contenu de ce document.

RBC Planification financière est un nom commercial utilisé par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). Les services de planification financière et les conseils de placement sont fournis par FIRI. FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.